

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 10

Nachruf: Paul-Henri Gagnebin
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

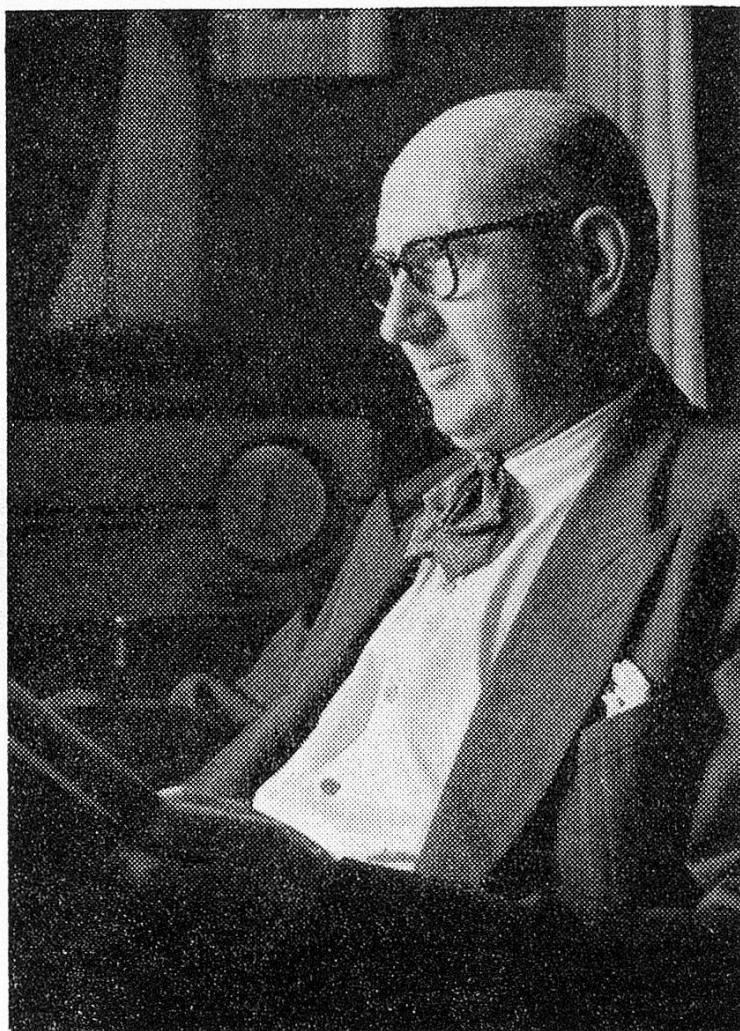
Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Octobre 1963

N° 10

† Paul-Henri Gagnebin



Notre ami Paul-Henri Gagnebin est maintenant délivré des souffrances inouïes qu'il endura stoïquement ces dernières semaines. Il est mort aux premières heures du mercredi 16 octobre, à l'âge de 65 ans. Non sans avoir mené une lutte opiniâtre dont il espérait sortir vainqueur. Dans son journal, *L'Ouvrier sur Bois et du Bâtiment*, du 18 septembre, il écrivait: « Mais la fin de la maladie

approche, il n'y a plus aucun doute possible sur le centre du mal. Un régime d'une sévérité exceptionnelle m'est imposé et je compte m'en sortir complètement. Le médecin fixera « officiellement » la reprise du travail. Pour moi, lorsque les jambes me supporteront, je dirigerai mes pas où il me plaira. Bien à vous tous et que le boulot continue. »

Dans ce message, notre ami exprimait toute la richesse de sa nature optimiste et son souci majeur de voir se poursuivre l'action syndicale de défense des travailleurs envers et malgré tout. Il accomplit sa tâche jusqu'à l'extrême limite de ses forces. C'est une dernière leçon d'humilité, de volonté et de vaillance dont il convient de s'inspirer.

En vérité, nous aussi espérions encore à cette époque, en nous fondant sur sa robuste constitution, sa vaillance, sa joie de vivre et de lutter. Deux opérations successives l'avaient certes considérablement affaibli. Mais nous ne le savions pas encore condamné par un mal inexorable, qui ne pardonne pas. Lors d'une visite que nous lui avons faite peu avant le congrès de l'Union syndicale suisse, Gallus Berger et moi-même, il fallut bien nous rendre à l'évidence et abandonner tout espoir de le revoir vivant à son poste de travail qui était sa raison de vivre.

Cette fin douloureuse est d'autant plus triste que notre ami allait atteindre la limite fatidique de 65 ans et jouir enfin d'une retraite méritée.

Le destin ne lui a pas accordé cette faveur.

Son départ creuse un vide effrayant, aussi bien à la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment qu'à l'Union syndicale suisse, dont il assumait également, avec une rare distinction, la vice-présidence.

Pour cet homme de devoir, ce n'étaient pas là des titres honoriques, mais un surcroît de responsabilités et de travail qu'il assuma avec conscience.

C'est à La Chaux-de-Fonds, où il est né le 31 décembre 1898, qu'il a suivi les écoles primaires d'abord, secondaires ensuite. Il fit durant quatre ans l'apprentissage de peintre-décorateur chez Frutiger, suivit des cours à l'Ecole d'art. De quelques années son cadet, je me souviens l'avoir admiré dans l'exercice de son art de calligraphe et de décorateur avec une certaine envie. J'aurais tant voulu moi-même dessiner de si belles enseignes!

Cette formation professionnelle l'a sans aucun doute beaucoup aidé dans sa carrière. Il occupa d'ailleurs une bonne partie de ses loisirs à peindre la nature et les gens.

Le métier de secrétaire de syndicat fut pour lui une sorte de vocation. Au sortir de l'apprentissage, il entra tout naturellement au syndicat. Il se lança aussitôt dans la bataille sociale. Si bien que, à 24 ans déjà, il devint président des peintres, quatre ans plus tard de l'ensemble de la section de la Fédération des ouvriers sur bois

et du bâtiment. En 1926, il présida l'Union ouvrière. Il me souvient encore d'un 1^{er} Mai exaltant où Théo Bretin, un grand orateur français à la barbe fleurie, transporta littéralement l'auditoire dans une société de justice et de fraternité, qu'il restait d'ailleurs encore à construire. Paul-Henri présidait ce meeting mémorable et se révéla lui-même orateur de talent. Je me souviens encore de la fierté que j'éprouvai alors, car Paul-Henri était de la rue Versoix et moi de la rue de l'Industrie voisine. Avec lui, c'était tout le quartier des bons enfants qui était à l'honneur.

Paul-Henri Gagnebin fit également de la politique active. Ce ne pouvait être qu'au Parti socialiste à cette époque mouvementée où les crises succédaient aux crises et où la surchauffe économique était encore dans les limbes. Il siégea au législatif local de 1926 à 1930 et même au Grand Conseil du canton de Neuchâtel de 1929 à 1938.

De telles promesses ne pouvaient évidemment laisser la direction syndicale indifférente. La FOBB était à la recherche de meneurs d'hommes. Elle désigna Paul-Henri Gagnebin au poste de secrétaire central en 1930, avec siège à Neuchâtel. En 1941, Paul-Henri fut transféré à Lausanne. Depuis 1946, il assuma avec succès la rédaction de l'*Ouvrier sur Bois et du Bâtiement*, un hebdomadaire d'une belle vigueur, auquel il ouvrit une large audience bien au-delà de la confrérie des gars du bois et du bâtiment.

En 1951, il entrait au Comité de l'Union syndicale et s'imposait par sa connaissance approfondie des problèmes économiques et sociaux, son art unique de les présenter et de suggérer des solutions appropriées. En 1954, il accédait à la vice-présidence de l'Union syndicale suisse et donna à cette fonction un lustre tout particulier.

Paul-Henri Gagnebin déploya également une activité intense et fructueuse dans le mouvement syndical international, aussi bien dans le monde généreux des travailleurs du bâtiment qu'à certains congrès de la Confédération internationale des syndicats libres, où il représenta l'Union syndicale suisse. Il fut désigné par le gouvernement suisse pour représenter les travailleurs de notre pays aux dernières sessions de la Commission du bâtiment et du génie civil de l'OIT, participa en qualité de conseiller technique à de nombreuses sessions de la Conférence internationale du travail. C'est dire que chaque année nous passions deux à trois semaines ensemble, dans le travail social mais aussi dans la fraternité des heures de détente, avec nos amis français, luxembourgeois, belges ou d'ailleurs.

Dans toutes ses activités, Paul-Henri Gagnebin construisit sur le roc. Il détestait la démagogie et s'efforçait de négocier les meilleurs accords possibles avec ses partenaires contractuels, qu'il respectait et dont il était respecté. Il n'a jamais confondu l'agitation vaine avec l'action constructive.

Relisez dans le *Syndicalisme libre en Suisse*, publié en 1953 aux Editions Radar, de Genève, son étude sur le contrat collectif de tra-

vail en Suisse, vous y trouverez à la page 49 ces constatations pertinentes:

« Il convient de dissiper toute erreur quant à la position des syndicats professionnels face au législateur. Les remous qui secouent nos pays voisins lors de grèves, plus ou moins longues ou répétées, et qui semblent provenir d'origine politique, ne sont souvent que les conséquences de la législation de ces pays. Alors que chez nous les conflits peuvent être réglés pacifiquement par des tractations directes entre patrons et ouvriers, ailleurs, il faut obtenir un « arrêté gouvernemental », voire même un « décret royal ». En Suisse, le contrat collectif dépasse le législateur; à l'étranger, il est souvent limité dans ses possibilités par le cadre des lois. Il n'est ainsi pas étonnant de constater que certaines revendications de salaire prennent à l'étranger l'allure d'une lutte contre le gouvernement et que, par déviation, on en arrive à considérer que les luttes ainsi engagées ont essentiellement un caractère politique. Dès l'instant où l'Etat se substitue aux patrons ou aux associations d'employeurs, la lutte pour les améliorations des salaires prend fatalement l'aspect d'un débat public avec ses passions inévitables. »

Pas davantage que le regretté Arthur Steiner il ne posait la fausse alternative: loi ou contrat? Il jugeait ces deux instruments complémentaires. Les normes du contrat collectif de travail devant pouvoir aller au-delà de celles des lois.

Tel était notre ami, pratique, réaliste, positif, préoccupé de servir aux travailleurs, qui lui faisaient entière confiance, des améliorations immédiates de leurs conditions de travail plutôt que de leur promettre de les raser gratis le lendemain!

Quant au rédacteur, il sut trouver la langue appropriée pour toucher ses lecteurs ouvriers du bois et du bâtiment, qui ne sont pas des académiciens. Il allait au fond des problèmes, démolissait les arguties de nos adversaires, pesait consciencieusement le pour et le contre, avant de s'engager vers des conclusions marquées de bon sens et d'objectivité. Avec verve, couleur, mouvement, ce rédacteur syndical d'élite creva bien des baudruches.

Paul-Henri Gagnebin honora notre mouvement syndical suisse et la FOBB en particulier. Mais il a fait honneur aussi à notre pays.

Dans le grand deuil qui la frappe, nous prions la famille affligée – spécialement sa compagne, qui le soigna avec une abnégation totale – d'agréer l'expression de notre vive sympathie.

A toi, Paul-Henri, nous exprimons notre grande reconnaissance pour ton amitié fidèle, ton dévouement et ce que tu as donné aux travailleurs. La bonne semence que tu as jetée largement au cours de quarante ans d'apostolat syndical continuera à lever longtemps encore.

Repose en paix!